



## Manuel de comportement du robot comptable

Par **Éric Delesalle**, expert-comptable, expert près la cour d'appel de Versailles, animateur du blog [fidgroupe.blogspot.com](http://fidgroupe.blogspot.com)

**L'**intelligence artificielle se développe. Les règles sur les traitements comptables et fiscaux automatisés deviennent plus précises et contraignantes, comme la production du fichier des écritures comptables (1) ou la tenue des caisses (et logiciels) enregistrant les règlements clients (2). Mais demain, peut-être, si les robots prennent la place de l'Homme dans les traitements de la comptabilité, il faudra encadrer leur activité par un guide de bonnes pratiques. Voici en avant-première la version provisoire d'un manuel des dix bons comportements du robot comptable... car « avec pas mal d'humour, on pourrait espérer un âge d'or pour demain » (de Jacques Chancel).

**N° 1 – Communiquer des informations comptables 24 fois par jour, c'est 23 de trop !**

Trop de chiffres tuent les chiffres.

Aller à l'essentiel et permettre

d'aller au détail en cas de besoin : voilà ce qu'il faut.

**N° 2 – Caisse occulte, tu interdiras !**

Ne rien omettre.

Être exhaustif est une impérieuse nécessité.

**N° 3 – Bien découper les périodes comptables, car chaque tranche vit sa vie !**

Assurer le bon rattachement à chaque période comptable permet de voir clair.

Être indépendant, c'est être bien chez soi.

**N° 4 – Analyser les contrats avec bon sens, près du droit !**

La comptabilité n'est pas à part : elle est interliée avec le droit, et la coexistence avec la fiscalité doit rester harmonieuse autant que faire se peut.

Rester utile, c'est assurer l'inter-liaison.

**N° 5 – S'adapter pour rendre lisible, c'est le sur-mesure qui est utile !**

Trop de normes tuent les normes.

Relativiser, appréhender le bon vocabulaire : la comptabilité doit demeurer un outil de communication.

**N° 6 – Lire c'est vivre, rien ne vaut une annexe !**

Des états sans commentaires ne valent rien.

Une annexe n'est pas l'annexe : il faut élaborer un guide pour faciliter et décrypter.

**N° 7 – Qui dit mouvement, dit pièce comptable !**

Tous les flux comptables doivent être justifiés par un document justificatif, rien ne doit se perdre.

Les modalités de conservation par la dématérialisation sont pleines d'énergie (3).

**N° 8 – Éviter les erreurs, mais s'il y en a : corriger !**

La correction doit être apparente, car le blanco n'est pas la solution.

Il faut bien faire ressortir ce qui relève de la période et ce qui relève du passé. Et comprendre aussi pourquoi l'erreur est intervenue, afin de trouver le remède.

**N° 9 – Comparer c'est vivre !**

Les informations comptables sont utiles si elles sont comparables dans le temps et dans l'espace.

Rester permanent permet d'assurer cette traçabilité.

**N° 10 – Synthétiser... même avec moins que 140 caractères !**

Le monde aime la vitesse. Parfois, c'est dangereux. Souvent, c'est nécessaire.

Associer synthèse et détails : le principal est de retrouver ce qu'on peut devoir chercher, pour la prise de décision et la compréhension.

(1) Pour le FEC : voir BOFIP : BOI-CF-IOR-60-40-20

(2) Pour les caisses : voir notamment la FAQ (49 questions / réponses) publiée le 26 juillet 2017 sur [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

(3) Voir arrêté du 22 mars 2017, Jo du 30.